

Concurrence des normativités

Colloque international
Co-organisé par CERSA (Paris II), GREGHEC (HEC, Paris), Centre Perelman (ULB, Bruxelles)
et ETHICS (ICL, Lille)

Programme

Jeudi 14 et vendredi 15 juin 2018
Salle des Conseils, Centre Panthéon, Université Paris II

Entrée libre, mais inscription préalable obligatoire sur normativites2018@gmail.com

JEUDI 14 JUIN

(matin)

Discours de bienvenue

Théorie

Benoît FRYDMAN (Centre Perelman, ULB Bruxelles), « La concurrence régulatoire, définition et mesures »

Romain LAUFER (HEC Paris), « Quand le tiers est aux abonnés absents : à la recherche de l'institution perdue. »

(après-midi)

Jean-Sylvestre BERGE (IUF et Université de Lyon), « La normativité au pluriel : dépasser le prisme de la concurrence, construire des méthodes de combinaison »

Gilles LHUILIER (Ecole normale supérieure de Rennes), « Le choix de normes (au fondement de la pratique professionnelle des juristes et de l'ordre juridique transnational) »

Instruments et techniques régulateurs

Arnaud van WAEYENBERGE (HEC Paris), « Union de droit ou Union de normes ? La normalisation technique en Europe »

Barend VAN LEEUWEN (Durham University), « Standardisation in the Internal Market for Services: An Effective Alternative to Harmonisation or a Threat to Free Movement? »

VENDREDI 15 JUIN

(matin)

Instruments et techniques réglementaires

Alberto ALEMANNNO (HEC Paris), « Gouverner par les sciences comportementales ? Réflexions autour de la réglementation par orientation »

Bruno DEFFAINS (CRED, Paris II), « Les normativités face au design de la loi »

Primavera DE FILIPPI (Cersa-Cnrs, Paris II et Berkman Center for Internet & Society (Université de Harvard), « Lex cryptographica: la blockchain comme nouvelle source de normativité »

Gregory LEWKOWICZ (Centre Perelman, ULB Bruxelles), « Le droit smart face à la régulation des plateformes digitales »

(après-midi)

Etudes de cas

Caroline LEQUESNE-ROTH (GREDEG, Université de Nice-Sophia Antipolis), « La fin des vautours? Retour sur le contentieux stratégique des dettes souveraines »

Mathieu MAISONNEUVE (Université St Joseph, Beyrouth), « La concurrence des ordres juridiques étatiques et sportifs »

Régis BISMUTH (Sciences Po Law School, Paris) et La Clinique « Labelliser le bien-être animal » de l'Ecole de Droit de Sciences Po, « La concurrence des normativités au cœur de la labellisation du bien-être animal »